

Accompagnement RH des TPE-PME

Prestation conseil
co-financée par la Direccte

OBJECTIF

- Afin de faire « grandir » les entreprises des Alpes Maritimes, la DIRECCTE, a l'opportunité de mettre à disposition des entreprises des compétences et des moyens utiles au développement de la fonction « Ressources Humaines ».

Cible d'entreprises

- Sont visées les entreprises ne disposant pas de service ressources humaines interne, employant moins de 250 salariés

Comment

- cette prestation est mise en œuvre via intervention d'un cabinet spécialisé en ressources humaines,
- Le cabinet a été en amont référencé par la Direccte suite à appel à candidature

Nature de l'intervention

- Les missions du cabinet, **sous responsabilité du chef d'entreprise**, pourront être par exemple :
 - - Aide au recrutement
 - - Appui à la formalisation du plan de formation
 - - Elaboration des fiches de poste
 - - Aide à la préparation des entretiens professionnels
 - - ...

Durée de l'intervention

- La mission est de courte durée
- D'une durée moyenne de 5 à 10 jours en fonction des besoins identifiés
- Elle peut se dérouler par demi journée
- Elle se déroule sur le site de l'entreprise, en lien avec le chef d'entreprise et tous salariés concernés par le projet (chef d'équipe, Délégué du personnel...)

Financement de la prestation

- La Direccte co finance la prestation dans la limite de 50 % du coût d'intervention
- Votre Opca peut prendre en charge une partie du reste à charge

A titre d'exemple :

- Cout d'intervention mission 5 jours : 4 000 €
- Co financement Direccte : 50 %
- Reste à charge ENTREPRISE (hors intervention Opca) : 2 000 €

CONTACT UTILE

dispositif prestation Conseil RH

- **Direccte Alpes Maritimes**
- **Service appui aux mutations économiques**
- Jean-luc Vasseau
- Jean-luc.vasseau@direccte.gouv.fr
- **Tél 04.93.72.76.41**